



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Sociétés œuvrant à la création industrielle de protéines de synthèse

Question écrite n° 6420

Texte de la question

M. Stéphane Travert appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique sur les sociétés qui œuvrent à la création industrielle de protéines de synthèse. Il semblerait que certaines entreprises françaises aient entrepris des recherches afin de créer un foie gras de culture et ce grâce à l'accompagnement financier de Bpifrance. Le Gouvernement dispose-t-il de cette information et peut-il la confirmer ? Fabriquer en France des protéines de manière industrielle oblige un prérequis, le recours à des hormones de croissance. En France et dans l'Union européenne, les hormones de croissance sont prohibées. M. le député souhaite connaître quel a été en ce cas le montant du financement de Bpifrance. Quel a été le processus mis en œuvre ? Quels sont les résultats des recherches ? Qui a validé politiquement cette orientation de rupture, qui va à l'encontre de toute la culture française ? En conséquence, il lui demande de bien vouloir donner des réponses aux questions susvisées, afin de faire la lumière sur le rôle de Bpifrance ainsi que sur les actions des entreprises qui travaillent sur ces projets.

Données clés

Auteur : [M. Stéphane Travert](#)

Circonscription : Manche (3^e circonscription) - Renaissance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6420

Rubrique : Agroalimentaire

Ministère interrogé : Économie, finances, souveraineté industrielle et numérique

Ministère attributaire : [Économie, finances, souveraineté industrielle et numérique](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [21 mars 2023](#), page 2538

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)